

Membres en exercice	11
Présents	6
Représenté	2
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

**COMMUNE DE MARVAL**  
**Haute-Vienne**  
Séance du Conseil Municipal du  
14 avril 2025  
Délibération n° 19/2025  
portant sur l'approbation du compte de gestion  
2024 – Budget communal

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 14 avril 2025 à 10h, selon convocation en date du 7 avril 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND ; Rachel HAAG ; Pierre HACHIN ; Edith LEGER ; Marie LINET ; Jérôme SUET

Absents excusés : Renée PIRONNET (pouvoir donné à Dominique BERTRAND) ; Carole RELAND ; Sylvain CASSORE (pouvoir donné à Jérôme SUET) ; Léa BLANC

Le Conseil Municipal de Marval,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- considérant que l'ensemble des opérations effectuées sont régulières,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Marie LINET,  
Secrétaire de séance,



Fait à MARVAL, le 15 avril 2025

Pierre HACHIN  
Maire,